



Poursuite de nos actions en justice

SUSPENSION DU PROJET DE DÉMÉNAGEMENT !

Avec son projet de déménagement à marche forcée, le président Troussel ne respecte ni les usager·es, ni les agent·es, ni les représentant·es du personnel.

Le principal argument avancé par le président Troussel est celui d'avoir saisi une opportunité financière. **Depuis quand le Département ne réfléchit plus en termes de service rendu au public mais raisonne comme une entreprise privée ?**

Nous contestons :

- **le chiffrage de 10 millions d'euros d'économies.** Aucun chiffrage ne nous a jamais été présenté. De nombreuses dépenses ne sont pas comptabilisées. Et les travaux reportés à Picasso, Satie 1 et 2 (qu'il faudra pourtant bien réaliser) sont présentés comme des économies (!). De propriétaire de 5 bâtiments, le CD 93 devient locataire d'un bâtiment et de 2 étages.

Nous sommes disponibles pour confronter nos chiffres aux leurs.

- **que les bureaux ne sont occupés qu'à 60 % actuellement.** Ce calcul se base uniquement sur un relevé de badgeage. Il inclut dans le calcul les postes vacants, les absences pour raisons de santé, les congés maternité et paternité... ce qui fait baisser mécaniquement le taux d'occupation. Et il part de l'hypothèse que tous les agents occuperaient des bureaux individuels(!)

Nous sommes disponibles pour évaluer le vrai taux de présence des agent·es

- **la baisse annoncée de 83% de nos consommations d'énergie.** Ce chiffre ne prend en compte ni la pollution que continueront de produire les bâtiments balbyniens, ni la pollution engendrée par l'allongement des temps de transport.

Nous sommes disponibles pour travailler à un vrai plan d'économie d'énergie des bâtiments.

Nous constatons :

- pour les usager·es, un **éloignement accru** et un **parcours d'accessibilité dégradé**
- pour les agent·es, une **augmentation importante du temps de transports**
- la dégradation de nos conditions de travail : **diminution de 40% de nos espaces de travail** et mise en place d'un **système organisationnel en « open space et flex office »**

- **l'absence d'écoute des agent·es** opposé·es à 75% à ce projet, lors des votes à bulletins secrets

- le **non-respect répété des instances représentatives du personnel :**

→ signature du bail le 24 février alors que le CST/FSC n'a été consulté que fin avril

→ début des travaux d'aménagement début mars avant le vote du CST/FSC

→ plans et données détaillés jamais fournis malgré nos demandes répétées

→ vote du projet de déménagement avant la réalisation de l'étude d'impact

Nous questionnons :

- le refus répété du président Troussel de nous fournir le bail
- la légalité de réaliser 35 millions d'euros de travaux et d'aménagement de locaux sans passation de marché public

Nous agissons :

Le président Troussel est isolé sur son projet : une majorité d'agent.es n'en veut pas. Aucun syndicat n'a voté pour.

De nombreuses actions ont été menées : Assemblées générales, manifestations, votes, rassemblement, matinée de formation, autocollants et pins Sardines, Poulets en batterie, Troussel nous FlexPULSE, RÉPULSE, Bande dessinée La face cachée du Pulse, Printemps des Services publics le 4 juin...

Nous avons saisi la justice :

Dans le cadre de nos actions et en appui à celles-ci, face au refus de toute discussion, nous avons pris nos responsabilités.

Nous, syndicats CGT et SUD avons déposé le 24 avril plusieurs recours au tribunal administratif de Montreuil.

Cependant, malgré toutes nos actions et malgré nos demandes répétées à l'employeur de respecter les agent.es et les prérogatives des instances représentatives dans le cadre d'un projet d'une telle importance, celui-ci continue à avancer sur son projet tambour battant.

C'est pourquoi, face à l'urgence de la situation et à la nécessité d'arrêter cette machine infernale,

Nous, syndicats CGT et SUD du Conseil départemental, avons donné instruction à notre avocat de déposer cette semaine une requête en référé suspension au tribunal administratif de Montreuil.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.es des suites de nos actions et de l'examen de ce référé suspension par le tribunal administratif de Montreuil.

Rejoignez-nous dans ce combat !